

▶ Outil n° 6:  
▶ Le travail forcé et les objectifs de développement durable (ODD)



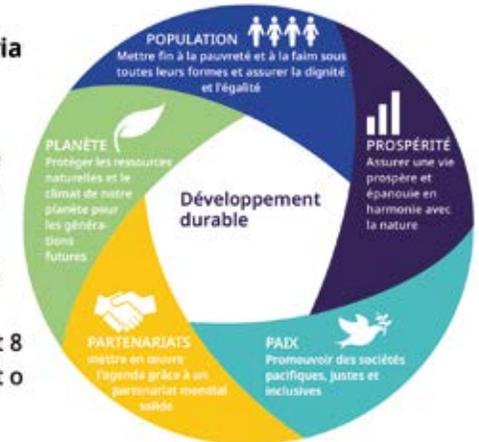
Cet outil est un diaporama qui démontre les liens entre le travail forcé et les 17 ODD.  
Le diaporama complet et annoté peut être consulté en ligne en scannant le code QR ci-contre, ou en visitant : [www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS\\_762687/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_762687/lang--fr/index.htm)



Les bases des ODD

La population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats

- ▶ Ces cinq piliers sous-tendent les 17 objectifs de développement durable adoptés à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015.
- ▶ The eradication of forced labour is a specific target under the SDG 8. However, the achievement of Target 8 is closely related to the achievement of other SDGs.



1 PAS DE PAUVRETÉ



La pauvreté est l'une des causes profondes du travail forcé qui contribue à son tour à perpétuer l'engrenage de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Les cibles 1.1 (éradication de l'extrême pauvreté) et 1.2 (réduire de moitié la pauvreté sous toutes ses formes) ne peuvent devenir réalité que si le travail forcé est éradiqué.

Les cibles 1.3 (protection sociale) et 1.4 (accès aux ressources économiques) contribuent directement à la prévention du travail forcé.

2 FAIM «ZÉRO»



**Cible 2.1:** D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année.

L'insécurité alimentaire expose les personnes vulnérables à des pratiques abusives comme le travail forcé.



**Cible 3.8:** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une **couverture sanitaire universelle**, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels, sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

L'incapacité d'accéder aux soins de santé peut accroître le risque de chute de revenus, particulièrement chez les groupes vulnérables comme les travailleurs migrants en situation irrégulière et les travailleurs de l'économie informelle.

Les personnes astreintes au travail forcé travaillent souvent dans des conditions dangereuses et dégradantes.



Un bon moyen de prévention du travail forcé est d'offrir des possibilités d'éducation et de formation aux jeunes et aux adultes.

La formation professionnelle contribue également à la réadaptation des victimes du travail forcé.



**Cible 5.1:** Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, dans le monde entier.

**Cible 5.2:** Éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

**Cible 5.4:** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés.

Le travail forcé a une dimension de genre: les femmes représentent plus de 62 pour cent des victimes. Les femmes et les hommes sont généralement touchés différemment selon des stéréotypes sexospécifiques (les femmes dans le travail domestique et les hommes dans les travaux manuels comme la pêche et la construction).



**Cible 8.7:** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats et, d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

La cible 8.7 est la cible pour les PAN, mais il faut également garder à l'esprit d'autres cibles relevant de l'objectif 8.

Autre cibles pertinentes relevant de l'ODD 8:

**8.3:** Promouvoir des politiques qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat.

**8.4:** S'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement.

**8.5:** D'ici 2030, parvenir au plein-emploi productif et garantir un travail décent à toutes les femmes et à tous les hommes.

**8.6:** D'ici 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

**8.8:** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

**8.10:** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et de généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

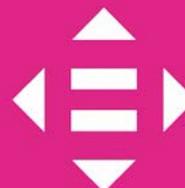
## 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Une faible productivité, des ressources limitées, une innovation insuffisante peuvent inciter des employeurs sans scrupules à recourir au travail forcé pour accroître leurs profits. Il en résulte une concurrence déloyale et, possiblement, un «nivellement par le bas».

Les risques d'atteinte à la réputation associés au travail forcé et au travail des enfants peuvent également compromettre l'existence même d'une industrie ou d'une entreprise.

## 10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Les enfants et les adultes issus de minorités ethniques, de communautés socialement marginalisées et de groupes victimes de discrimination comme les migrants sont plus exposés au travail forcé.

Par voie de conséquence, le travail forcé et le travail des enfants contribuent à renforcer les inégalités extrêmes.

## 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



**Cible 11.1:** D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

L'accès à un logement et à des services de base sûrs et abordables contribue à la résilience familiale et, par voie de conséquence, à la prévention du travail forcé.

## 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Le Protocole de l'OIT sur le travail forcé, au paragraphe 2 e), appelle les pays à prendre des mesures pour appuyer le principe de diligence raisonnable par les secteurs public et privé.

Les entrepreneurs sans scrupules qui recourent au travail forcé risquent davantage de compromettre leur réputation, de se voir infliger des sanctions commerciales et, finalement, de subir des pertes financières.

Il importe de s'interroger sur les conditions de production de ce que nous consommons, tout au long des chaînes d'approvisionnement locales et mondiales, tant dans l'optique de la protection de l'environnement que dans celle du traitement équitable des travailleurs.

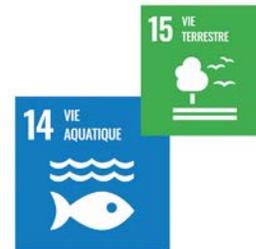
Voir aussi le [Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé](#).

## 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les changements climatiques, les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire et l'épuisement des ressources naturelles exposent les gens à l'exploitation et au travail forcé.

En outre, le travail forcé peut être directement lié à des crimes environnementaux: le travail forcé est très répandu aux fins de la déforestation et de la pêche illégale.



La déforestation, l'érosion des sols et d'autres formes d'appauvrissement (provoqué par l'homme) des ressources naturelles menacent les moyens de subsistance des populations, les rendant vulnérables au risque de travail forcé.

L'industrie mondiale de la pêche illustre les liens entre préservation des ressources naturelles et protection des droits des travailleurs: la surpêche a conduit à l'épuisement des stocks de poissons et les pêcheurs côtiers ne peuvent plus subvenir à leurs besoins. Ils deviennent alors vulnérables à la traite des êtres humains et au travail forcé à bord des grands navires de l'industrie mondiale de la pêche.

## 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



**Cible 16.1:** Réduire nettement toutes les formes de violence.

**Cible 16.2:** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

**Cible 16.3:** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

**Cible 16.4:** D'ici 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

**Cible 16.5:** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

- ▶ Les gens qui fuient les conflits et la violence courent un risque extrêmement élevé de tomber aux mains des réseaux criminels impliqués dans la traite et le travail forcé. Ce phénomène est abondamment documenté à propos des réfugiés et des migrants atteignant les frontières de l'Europe, par exemple. Les enfants sont particulièrement exposés au risque de maltraitance et d'exploitation.
- ▶ La corruption peut favoriser les pratiques illégales comme la traite d'êtres humains et le travail forcé (les forces de l'ordre sont soudoyées pour fermer les yeux, par exemple).

## 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



- ▶ Il est particulièrement important dans le cas des travailleurs migrants que les pays d'origine, de transit et de destination travaillent ensemble à la prévention de la traite et à la promotion de pratiques de recrutement équitable
- ▶ En souscrivant aux ODD, tous les pays doivent s'engager à agir et à allouer les ressources nécessaires à cet effet.
- ▶ L'Alliance 8.7 est le partenariat mondial clé pour l'élimination du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.